



**Comité de Pilotage du
Site d'Intérêt Communautaire
« Coteaux calcaires et anciennes carrières de
La Meuffe, Cavigny et Airl »
et
Comité de gestion de
l'Espace Naturel Sensible de
« la carrière et fours à chaux de Cavigny »**

**Réunion du 24 mai 2018
à La Meuffe**

Compte-rendu



Présents

M. Stéphane BARRAULT, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
M. Thomas BIÉRO, DREAL Normandie
M. Dominique CLIQUET, DRAC Normandie
M. Stéphan DE SAINT JORES, DDTM de la Manche
M. Saïd EL MANKOUCH, Direction de gestion de l'espace et ressources naturelles Conseil Départemental de la Manche
M. Nicolas FILLOL, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
Mme Céline HENNACHE, Service Patrimoine et Gestion des Milieux Naturels, Conseil Départemental de la Manche
Mme Stéphanie LEGENDRE, Syndicat de la Vire
M. Alain MAHIEU, Maire de La Meauffe, Président du Comité de pilotage Natura 2000
Mme Mélanie MARTEAU, GMN
M. Blaise MICARD, Service Patrimoine et Gestion des Milieux Naturels, Conseil Départemental de la Manche
Mme Valérie NOUVEL, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Manche
Mme Emmanuelle POULAIN, Conservatoire des Espaces Naturels
Mme Nathalie SIMON, CPIE du Cotentin
M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche

Excusés

M. Jean-Claude BRAUD, Conseiller Départemental de la Manche
M. François DENIS, ONCFS
M. Richard JACQUELINE, AAPPMA St-Lô
Mme SÉBIRE, SNCF Réseau

M. Mahieu accueille les participants et rappelle l'objet de la réunion. Au vu des grandes similarités de composition et de thématique, une réunion commune du comité de pilotage **Natura 2000** et du comité de gestion de l'**Espace Naturel Sensible** de « la carrière et des fours à chaux de Cavigny » a été proposée.

Bilan d'activités 2017

Travaux de conservation du bâti

Dans le cadre de la gestion de l'ENS, la végétation autour des fours et sur le toit du Hamel Bazire a été entretenue. Les repousses de lierre ont été enlevées. Les portes des fours primaires (ensemble le plus au nord) du Hamel Bazire ont été dégagées de la terre et de la chaux accumulée.

Travaux de conservation des milieux naturels

Dans le cadre de la gestion de l'ENS, le Conseil Départemental procède à la fauche des chemins et des prairies à la flore calcicole. Mme Simon note qu'une fauche annuelle de la totalité des surfaces est nécessaire au maintien d'une flore calcicole diversifiée.

Aménagement

Afin d'accueillir le public (en visite guidée pour l'instant et en visite libre à l'avenir) dans des conditions de sécurité optimales, le Département a réalisé en 2017 une aire de stationnement de 17 places (dont deux accessibles PMR) composée également d'un quai pour les cars, de barres pour les vélos et de 2 tables de pique-nique à l'entrée du site.

Travaux de lutte contre la Crassule de Helms

D'importants travaux de lutte contre la Crassule de Helms et les jussies ont été menés en 2017 par le Conservatoire des Espaces Naturels (pour le compte du Syndicat de la Vire) à l'échelle de

la Vire et de quelques affluents et annexes. Sur le site, les travaux ont consisté en un curage mécanique d'une partie de la mare de M. Duriez.

Une aire de stockage a été créée sur La Meauffe (parcelle communale). Suite à une question de M. El Mankouch, il est précisé qu'il s'agit là d'un stockage définitif. En effet, autant les produits d'arrachage issus de la lutte contre la Jussie auraient pu intégrer la filière méthanisation-compostage du SIVOM du Point-Fort autant les produits issus de la lutte de la Crassule, contenant beaucoup de terre, ne le pouvaient pas.

Des prélèvements et des essais de germination seront à conduire dans les années à venir. M. Vattier note que suite au comblement du bras-mort de Cavigny aucune reprise n'a été observée.

Suivi des espèces

La présence de la Cordulie à corps fin a été vérifiée cette année. La colonie de Murin de Daubenton présente des effectifs similaires à ceux du précédent comptage (environ 200 individus).

Depuis l'aménagement des fours de Roque-Genest Est, la diminution du nombre de Grands Rhinolophes est enrayée et les effectifs n'ont jamais été aussi importants depuis le début des suivis. Les effets de l'aménagement des fours de Roque-Genest Ouest et de Bahais sont moins évidents.

Mme Marteau rappelle que les Murins sont plus abondants dans les sites souterrains lors des hivers froids, pour autant on ne sait pas quantifier l'intensité et la durée qui conditionnent de tels mouvements.

Il faut donc envisager l'intérêt de l'aménagement de ces derniers fours sur des pas de temps plus longs.

M. Fillol rappelle que les retours d'expérience sont très positifs sur ces aménagements. De plus, dans la perspective de l'ouverture au public de l'ENS de Cavigny, ces aménagements permettent d'anticiper de futurs dérangements et sécurisent les fours.

La présence des Grands Rhinolophes dans les sites est moins liée aux températures extérieures qu'aux conditions internes au site. Par ailleurs, on observe un accroissement des populations de cette espèce qui pourrait aussi expliquer sa plus grande fréquentation des fours.

L'inventaire des chauves-souris en activité de chasse a été renouvelé sur les mêmes points que l'an passé. Sans grande surprise, c'est le point situé au bord du plan d'eau de La Meauffe qui présente la plus forte activité de chasse ; celle-ci est dominée par les Murins de Daubenton sans aucun doute en provenance de la colonie toute proche. Le Grand Rhinolophe et la Barbastelle sont bien présents sur le site en activité de chasse.

Globalement, une forte activité de chasse est notée sur le site.

Suite aux indices recueillis l'an passé, des captures menées par le GMN à l'automne 2017, confirment l'activité de « swarming » dans les fours du Hamel Bazire.

Animations

Une animation « Nuit de la Chauves-souris » a été proposée par le PNR à Airel. Trois sorties de découvertes de l'ENS étaient inscrites au calendrier des animations.

Perspectives 2018

- Une seconde tranche d'aménagement pour les fours du Hamel Bazire est prévue. L'architecte recruté ne donnant pas satisfaction, une nouvelle consultation est en cours.
- Le Conseil Départemental souhaite également ré-ouvrir une portion du petit cours d'eau en limite de leur propriété afin de recréer des conditions favorables à l'Agrion de Mercure.
- La ruine en parpaings et la dalle béton à l'entrée de l'ENS vont être démontées.

- Un platelage est prévu dans le boisement humide.
- Une étude hydrologique de l'ENS est programmée.
- Le Syndicat de la Vire prépare une deuxième phase de lutte globale contre la Jussie et la Crassule. Cette année, seuls des travaux manuels sont prévus.

Réflexion sur l'avenir de la rive droite du site

L'essentiel des propriétés en rive droite sont à vendre depuis plusieurs années. Lors du dernier comité de pilotage Natura 2000, la question d'un projet de mise en valeur avait été évoquée. Il est rappelé que bien que ne présentant pas de désordres, les fours sont amenés à se dégrader (végétation, infiltrations d'eau). En l'absence de vocation affichée, des usages gênants ou à risque se pratiquent (dépôts sauvages, baignade...). Enfin, les aménagements réalisés en faveur des chauves-souris nécessitent d'être pérennisés sur le long terme. Après présentation de quelques exemples d'usages possibles de ce type d'espace, les participants à la réunion ont été invités à formaliser des propositions.

Trois « familles » d'idées sont évoquées :

- activités de nature (parcours sportif, pêche, escalade, accro-branche, plongée, modélisme...) : 10 réponses/12,
- valorisation du patrimoine industriel/bâti : 5 réponses/12,
- centrale photovoltaïque : 3 réponses/12.

Quatre réponses proposent une cohabitation entre au moins deux de ces catégories. Une réponse suggère la nécessité d'un choix entre ces trois grandes options.

Questions diverses

M. Cliquet souhaiterait réaliser des sondages archéologiques sur les autres parties du karst (la Meauffe et Airel). M. Fillol transmettra sa demande auprès des propriétaires avec qui il est en relation.

M. Mahieu signale que les sangliers observés l'an passé sur le site seraient en fait des cochons vietnamiens. M. Vattier rappelle que s'il s'agit d'une espèce domestique, et qu'il appartient au Maire de prendre des mesures au titre de la divagation des animaux. Il faut qu'il ait au préalable recherché les propriétaires (un arrêté municipal de ce type a récemment été annulé dans une autre commune). S'il s'agit d'un sanglier ou d'un hybride cochon/sanglier, les animaux peuvent être chassés ou détruits par battue administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Mahieu clôt la séance et remercie les participants.